Annexe 25 du CoDT
Dossier N° 23/262

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme FIGUEIRA - DA SILVAIRA demeurant Montagne d'Aisemont 70 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Montagne d'Aisemont à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°83K, 83L, 88G.

Le projet consiste en la rénovation d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit principal à l'avant R+1+toit à 3 façades avec une hauteur sous corniche de 6m00 environ depuis le niveau de la rue et un gabarit arrière R+1+toit, avec une hauteur sous corniche depuis le niveau de la rue de 6m50 environ ; un volume secondaire à l'arrière R0 d'une hauteur de 3m90 ;
- Deux volumes à toiture à double pente ; un volume secondaire au rez-de-chaussée à l'arrière à toiture légèrement en pente ; un petit volume de liaison entre les deux volumes à toiture en pente d'une hauteur de 5m95 environ ; Deux lucarnes neuves en toiture pour le volume avant et une lucarne arrière pour le volume arrière ;
- Un enduit sur isolant ton gris très clair ; des toitures en tuiles plates de ton anthracite ; des soubassements avec un enduit sur isolant de ton gris-noir ; des châssis en PVC de ton anthracite ; la véranda arrière avec des châssis en aluminium de ton gris moyen ; des gouttières et lucarnes en zinc teinte naturelle ; un portillon en façade avant en acier de ton noir ; une couverture en polycarbonate pour la circulation latérale ;
- Une emprise au sol inchangée ;
- Pas d'emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 novembre au 8 décembre 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 13 novembre 2023